Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Joumada I 1448
6 Novembre 2026

N° 137

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3308**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3309**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3311**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3317**
Homologation de résolutions **3318**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3319**
Avis aux créanciers **3325**
Convocations
Sociétés anonymes **3327**
Sociétés à responsabilité limitée **3328**
Sociétés communautaires **3328**
Autres sociétés **3329**
Divers
Avis au public **3329**
Rectificatifs **3331**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Réf : 691/2026

Date : 03/11/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Régionale Sourouh almostakbel

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social souscriptible : 10200.00 DT

Adresse du siège social : Awled Haffouz

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 25 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 17/06/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 17 parts

Valeur nominale des parts : 600 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 05/11/2026 au 05/12/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Aymen Harrabi : Délégation Awled Haffouz, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Knaynia ksouda Awled Haffouz

Kamel Harrabi : Délégation Awled Haffouz, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Knaynia ksouda Awled Haffouz

Heni Bouzidi : Délégation Awled Haffouz, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Knaynia ksouda Awled Haffouz.

2026X01515SODB1

Avis au public

Réf : 853/2026

Date : 03/11/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire Locale Almaysara

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000.00 DT

Adresse du siège social : Aijabbes maknessy

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 26/08/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 05/11/2026 au 05/12/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ghazi Jwadi : Délégation Maknessy, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Jabbes Maknessy Sidi Bouzid

Ahmed Jawadi : Délégation Maknessy, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité fateh Maknessy Sidi Bouzid

Mohamed Hamza Jawadi : Délégation Maknessy, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Mabrouka Maknessy Sidi Bouzid.

2026X01516SODB1

Avis au public

Réf : 688/2026

Date : 14/10/2026

Dénomination sociale : Société communautaire locale «El Hana»

Forme de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 6 000,00 D

Siège social : El amria, Ben Guerdane Médenine

Objet social : Elevage de bétail

Durée de la société : 10 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 15/06/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale de la part : 600,000 Dt

Etablissement bancaire (agence régionale) : BNA agence ben guerdaine

Délai de souscription : Du 16/06/2026 au 16/12/2026

Avantages spécifiques prévus dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Amhamed Naji : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Dhaou Naji : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Abdelmouhaïmen Naji : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Salah Hamroun : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Ridha Mars : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Mohamed Helal : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Abdelkrim Helal : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Mabrouk Helal : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Nadhil Dhifallah : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria

Khelifa Helali : Délégation Ben Guerdane, Gouvernorat Médenine, Adresse el amria.

2026403759SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement et nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 octobre 2026, de la société Itissalia Services, société anonyme en liquidation, au capital de 6 045 000 dinars, entièrement libéré, dont le siège social est sis à immeuble Roosevelt, Km 3,5 Route Nationale n°1, Jebel Jelloud 1046 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1297089C, dont le procès-verbal est enregistré à la Recette des Finances - Avenue de la Gare, Tunis, le 30 octobre 2026, quittance N°M056228, dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 02 novembre 2026 sous N°2026P20382977.

Il a été décidé de nommer Monsieur LARGUET NABIL en qualité de liquidateur de la société, en remplacement de Monsieur Omar Kraiem. Le nouveau liquidateur se voit conférer l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes les opérations requises pour la liquidation, représenter la société vis-à-vis des tiers et, d'une manière générale, exercer toutes les missions et obligations dévolues aux liquidateurs conformément aux lois en vigueur.

2026R03182SANB2

Augmentation du capital

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : 230, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 033519H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Mars 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 10 Avril 2026, sous le n°26501087, quittance n°M029859, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 02/11/2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- L'augmentation du capital de 7.000.000 Dinars à 20.000.000 DT.

- Modification de l'article 6 des statuts.

2026403742SANB2

Rectification de la notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales, paru au journal officiel de la République Tunisienne n°144 en date du 17 octobre 2025

WALLNESS MEDICAL CLINIC DIDON-SA

CAPITAL SOCIAL : 15.000.000 dinars Tunisiens

Siège social : Centre urbain Nord 1082 Tunis

IU : 1779784A

Matricule Fiscal : 1779784AAM000

Objet de la rectification :

L'objet de la rectification est d'ajouter un paragraphe à la notice paru au journal officiel de la République Tunisienne n°144 en date du 17 octobre 2025, et ce afin de clarifier les conditions et procédure de l'augmentation du capital social qui sera comme suit :

Par Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 4 août 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, le 5 août 2025 sous le numéro 25709207 quittance n°M096477. Et dont un exemplaire a été déposé auprès du service commercial et administratif du tribunal de première instance de Tunis au registre national des entreprises sous le n° AC011 002025 en date du 8 août 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 15.000.000 dinars à 36.415.500 dinars, et ce par une participation en numéraire et en nature comme suit :

Premièrement : Augmentation du capital social en numéraire :

Par l'émission de 15.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale et une valeur d'émission de 1 TND, réservée uniquement à l'actionnaire IHCT-SA et à libérer en numéraire et dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions nouvelles à émettre : 15.000.000 actions de 1 dinar chacune.

- Valeur Nominale de l'action : un dinar Tunisien.

- Valeur d'émission : un dinar par action

- Souscripteurs : La société IHCT.SA

- Montant de l'augmentation du capital : 15.000.000 dinars en numéraire dont la libération sera réalisée en totalité au plus tard le 30 octobre 2025.

Deuxième point : Augmentation du capital social par apport en nature :

L'apport en nature consiste en un terrain sis aux jardins de Carthage, d'une superficie de 3055m² apporté par l'international Hospital center of Tunisia -CARTHAGENE (IHCT -SA), la valeur de l'apport est de six millions quatre cent quinze mille cinq cent dinars (6415500,000 TND) et elle est déterminée par une expertise indépendante réalisée par un commissaire aux apports, désigné par ordonnance sur requête n°64641 du Tribunal de Première instance de Tunis.

En contre partie de l'apport en nature l'émission de 6.415.500 nouvelles actions comme suit :

- Nombre d'actions nouvelles à émettre : 6.415.500 actions de 1 dinars chacune.

- Valeur Nominal de l'action : un dinar Tunisien.

- Valeur d'émission : un dinar par action

- Souscripteurs : La société IHCT.SA

- Montant de l'augmentation du capital : 6415500,000 dinars.

Troisième point : Suppression des droits préférentiels de souscription

Il a été décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription (DPS) attaché aux actions nouvelles, les autres associés ayant renoncé à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, et ce, sans application d'une prime d'émission.

Quatrième point : Dépôt des fonds provenant de la souscription.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions d'augmentation en numéraire pour quinze millions de dinars (15 000 000,000 DT) seront déposés au compte N°07 121 0181340000170 91 ouvert auprès de l'Amen Bank agence centre d'affaire les Berges du Lac - Tunis.

Cinquième point : Délai ouvert pour la souscription

Le délai de souscription est ouvert à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne et au plus tard le 30/10/2025 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Cinquième point : Délai ouvert pour la souscription

Le délai de souscription est ouvert à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne et au plus tard le 30/10/2025 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2026403745SANB2

Société Immobilière et de viabilisation

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana

Identifiant RNE numéro : 0012123A/P/M/000

En vertu des délibérations du Conseil d'Administration tenues le 10/8/2026, ainsi que l'additif y afférent, dont les procès-verbaux ont été respectivement enregistrés le 24/8/2026 et le 16/10/2026 auprès de la recette des finances d'El Menzeh 6, sous les numéros 26706370 et 26708092 (quittances N°M096454 et M121987), dont un exemplaire desdits procès-verbaux a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 26/10/2026 quittance n°2026P94129044.

Il ressort, entre autres, les décisions suivantes :

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter M. Sofiène TIJANI en qualité d'administrateur en remplacement de M. Kamel SFAXI, de le désigner en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027, et de l'investir des pouvoirs prévus par les statuts de la société.

2026403768SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

Société Le Panneau

Sarl au capital 60.000,000 dinars

Siège social : Cité M'Zoughi III, Z.I Bir El Kassâa, Ben Arous

MF : 1044232M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/04/2026 enregistré à la recette des finances Bir El Kassâa le 28/04/2026, sous N°26500862, quittance N°M017052 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 30/04/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 01/05/2026, et la nomination de M. Mohsen TROUDI liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2026R03183SRLB2

SOCIETE CAVE LE BRIGNON SARL

Domaine Le Brignon Bouargoub

Capital social : 741 000 DT

MF : 1061011Y/A/M/0000

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

en date du 17 Février 2026, enregistré à la Recette des Finances de Bouargoub le 20 Février 2026, sous le numéro d'enregistrement 26500249, quittance n°M007480, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises sous le n°2026129613 en date du 07 Août 2026, les associés ont décidé ce qui suit :

1. Augmentation du capital social

Augmentation du capital social de la société d'un montant de 1 000 000,000 DT, pour le porter de 741 000,000 DT à 1 741 000,000 DT.

En conséquence, le capital social de la société est fixé à 1 741 000,000 DT.

2026R03191SRLB2

Dissolution et liquidation SWARMIO TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000 dinars

Siège social : 29 Avenue de l'indépendance Résidence Meriem - B15 - 1er Etage - Ariana 2080

Identifiant unique RNE : 1747088G

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SWARMIO TUNISIA en date du 26/08/2026, enregistré le 09/09/2026 sous le n°M097805 quittance n°26505353, il a été décidé la dissolution anticipée de la société au sens du code des Sociétés Commerciales et conformément aux statuts.

Copie de PV au RNE le 18/10/2026 sous n°2026p6125887.

Cela étant, il a été décidé de désigner comme liquidateur Monsieur Nizar MASMOUDI, en lui conférant les pouvoirs nécessaires à l'effet de la réalisation définitive de la liquidation tout en respectant la législation en vigueur.

Tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances auprès du liquidateur dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, en envoyant leurs pièces justificatives et coordonnées à l'adresse suivante : B15 Résidence Meriem Borj Baccouche Ariana. BP 2027

A l'issue de ce délai, aucune créance ne pourra être prise en considération sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

2026403761SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte enregistré à la Recette des Finances d'Ajim Djerba le 23/12/2019, sous le numéro d'enregistrement 19200713, quittance n° M021966, Mr. Ali Ben Mohamed FERAK, titulaire de la CIN n°05727863, a vendu à M. Abdelwahed Ben Habib FERAK titulaire de la CIN n°13471378, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Guellala, Ajim Djerba.

Toutes oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sus-indiqué dans un délai maximum de vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis est publié au journal Echourouk le 27/10/2026.

2026R03181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 09/09/2026 enregistré à la recette des finances de Bouhajla en date du 10/09/2026, N° de quittance M056121 N° d'enregistrement 26201811, Mr Mohamed Lazhar Riahi a vendu à Mr Houssem Riahi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné restaurant, dans le local sis à l'Avenue 14 janvier bouhajla Kairouan.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains du vendeur à son adresse Mouissettes Bouhajla Kairouan dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/11/2026.

2026R03184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, dont les signatures ont été légalisées à la municipalité de Zarzis le 16/10/2026, et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 19/10/2026 sous le n°26204024, suivant quittance n°M120957 : Monsieur Aymen Mahdhi, titulaire de la carte d'identité nationale n°13435973, délivrée à Tunis le 03/03/2016, a vendu et cédé l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant au lavage de voitures et tous autres produits (Lavage auto & tous autres produits) à titre d'activité principale, et en la vente de lubrifiants (Vente de lubrifiants) à titre d'activité secondaire, sis à Ksar Ouled Saïd, Zarzis 4170, sur la voie attenante à l'avenue Mohamed V, à proximité de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence de Zarzis, à Madame Amna Belaaredh, veuve de Mohamed Laaredh, titulaire de la carte d'identité nationale n°03589503, délivrée à Tunis le 23/05/2015.

La vente a été publiée le 23/10/2026 dans le journal ESSABAH le numéro 24717 et le journal le temps numéro 17.016.

Les oppositions sont reçues auprès du vendeur, Monsieur Aymen Mahdhi, en son domicile sis à Hassi El Jerbi, Zarzis, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026R03189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré auprès du bureau des finances du district administratif d'Ariana le 30 octobre 2026 reçu numéro M121371 enregistrement numéro 26206693 la société karesta de quincaillerie et électricité matricule fiscal n°1732675T représentée par son représentant légal dont le siège social est situé à l'adresse de son agent légal nourreddine karesta au domicile de reihana rue 12 bloc B 2 étage enasr ariana a procédé à la vente de son fonds de commerce à savoir le commerce de produits en fer de peinture et de verre dans le magasin situé au 42 rue ibn khaldoun Ariana avec tous ses éléments matériels et incorporels au profit d'Abderrazak Sghairi et Asmahan Yaakoubi.

Toute objection a cette vente doit être effectuée dans le délai de 20 jours suivant la publication au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de Maître Douggui Salma avocate a la cour de cassation sis au 14 rue des martyrs el Mourouj 1 ben arous Matricule fiscal 0771640/P.

Cette vente a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 04/11/2026.

2026R03192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 22/04/2026 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 27/10/2026 N° du récépissé 114618 N° de l'enregistrement 26208669 M. Mourad Belaidi a cédé la Totalité du Fonds de Commerce avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles situé au 16 Avenue Montazah le Kram ayant pour activité tout commerce à la Société Quick Service Chicken and Cheese représentée par son gérant M. Ahmed Ayari.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à l'adresse fonds de Commerce dans les délais légaux (20 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 06/11/2026.

2026R03195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/10/2026 enregistré à la recette des finances d'Avenue de la Gare en date du 04/11/2026, N° de quittance M073019 N° d'enregistrement 26206365, Mr Abderrazek Abdellaoui a vendu à Mr Abdel Aziz Zayeni et Mr Hayder Zayeni, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout commerce, dans le local sis Rue Abderrazek Chraibi Tunis

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et ACHOUROUK le 06/11/2026.

2026R03198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 30/10/2026, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 02/11/2026 sous N°26204559 quittance N°M095552. Mr Wissem MEJBRI, titulaire de la CIN N°07553618 a vendu et cédé à Mr Abdelhak MANAII, titulaire de la CIN n°11908163, la totalité du fonds de commerce du local exploité travaux de maintenance des voitures et réparation et station de service qui consiste au lavage auto, vente huile auto et accessoire, dénommé «La Bella Auto» sis à Rue Hanoun El Hajjem 3111 ramifier de l'avenue Ali Ibn Abi Taleb Kairouan Nord-Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 6/11/2026.

2026S01470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre Sousse en date du 12/10/2026 quittance N°MO84430, enregistrement N° 26202215, M. SAIDA Bent Mohamed ben ahmed essid N° CIN 01948747 a vendu le fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs sis à rue ibn khaldoun Sousse à Monsieur sami ben khalifa ben Mohamed ben snoussi CIN 03998194.

Les oppositions doivent être faites chez Esseida bent Mohamed Ben Ahmed ESSID sis au 20 Rue Ibn Hazem Avenue Suisse Sousse dans un délai ne dépassent pas le 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 5/11/2026.

2026S01471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 20/10/2026 enregistré à la recette des finances de Jammel le 22/10/2026. sous le n°26202312, reçu n°90944, Mr Aymen Ben Ouanes Hammouda, tunisien, domicilié à rue Ibn Mansour zawit Kontech, Pharmacien, titulaire d'une CIN n°06826718, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1500835D, matricule fiscal n°000/C/P/1500835/D, a vendu à Melle Sana Ben Ouanes Hammouda, tunisienne, domiciliée à Cité Ennozha à Jammel, titulaire d'une CIN n°06870814, le fonds de commerce de Pharmacie exploité au local sis à l'avenue de la république à Jammel sous le nom «Pharmacie Aymen Hammouda» avec tous ses éléments incorporels à savoir la clientèle,

l'achalandage le droit au bail et le nom commercial ainsi que les éléments matériels composant le fonds de commerce à la date du contrat.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Melle Sana Ben Ouanes Hammouda au local dans laquelle le fonds de commerce est exploité sous le nom «Pharmacie Hammouda» sis à l'avenue de la République à Jammel et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» en langue Arabe n°12717 du 03/11/2026 et «Le Quotidien» en langue Française n°7857 du 03/11/2026.

2026S01472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 190 du code de commerce

Aux termes d'un acte de cession de fonds de commerce établi le 14 octobre 2026 à Sfax, Mme Farah Choura a cédé à Mlle Mariem Bousafa l'intégralité du fonds de commerce dénommé exploité au logement n°5, situé au deuxième étage de la Résidence El Jamoussi, route de Sidi Mansour km 6,5, Sfax, et destiné à l'activité de coiffure et d'esthétique pour femmes, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix global de vingt mille dinars (20 000 DT).

Maître Boulbaba Maamri, chargé de la rédaction de l'acte, invite toute personne ayant une opposition à cette cession à la présenter dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, auprès de son étude sise rue Carthage, Ihab Center, 7ème étage, Sfax.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 31/10/2026.

2026X01500FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

MAITRE SAHBI ROUIS

AVOCAT

Rue Haffauz Imm. Intilaka esc.B3 Sfax

Tél - Fax : 74.201.590

000832714/G

Par acte sous seing privé en date du 03/11/2026; enregistré à la recette des finances d'Ain Sfax le 02/11/2026 sous numéro 26204190, numéro de quittance M071023 M. Hadi Ben Mohamed Heddar a vendu l'intégralité de son actif commercial, dont l'activité principale est un café de catégorie 1 connu sous le nom de «Women's Café» ainsi qu'un entrepôt attenant qui était auparavant utilisé comme torréfaction et pizzeria, situé entre la route d'Ain et Manzel Chaker El Kassas, Km 4, Sfax et enregistré au Registre national des entreprises C40841032024 pour M. Sami Al Sharda.

L'article du contrat de vente susmentionné a été publié dans le quotidien «Al-Shorouk» le 04/11/2026.

Les objections doivent être soumises au cabinet de l'avocat à l'adresse mentionnée ci-dessus dans les 20 jours suivants.

2026X01513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/10/2026, signé auprès de la municipalité de Tataouine et enregistré à la recette des finances de Tataouine le 29/10/2026, Monsieur abdessalem boukhachem titulaire de la carte d'Identité n°03452943, a vendu à monsieur Abdelmajid Anguer, titulaire de la carte d'Identité n°6513950; un fonds de commerce sis à la rue de l'environnement cité el mahrajen tataouine, comme café.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai de 20 jours de la date d'édition. Cet avis est paru au journal "Echourouk" le 6/11/2026.

2026X01514FCCC2

EXTRAIT DE VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Par ASSP du 17/08/2026 enregistré à la recette des finances Abou el kacem Echebbi Sfax le 19/10/2026 sous le n°26204636 quittance n°MO99525 Mme Salhi Malek demeurant à la route de Gabès km 7 tyna Sfax a vendu à Mr Jaoua Abdelmajid demeurant à la route de Gabès km 8 zt allema tyna Sfax 1 pour la moitié est courante d'un F.C de Vente de poissons sis à immeuble Abdennadher coin rue khaled Ibn Elwalid et Arbi Zarrouk

Une copie originale de l'acte de vente du F.C est déposée pour communication et réception des oppositions dans un délai de 20 jours à partir la publication au J.O.R.T chez Mme Salhi Malek sis immeuble Abdennadher coin rue khaled Ibn Elwalid et Arbi Zarrouk.

Cet extrait a été publié au journal quotidien le TEMPS du 04/11/2026.

2026X01519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 22/10/2026 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 28/10/2026 sous le N° de Quittance M0104568 et N° d'enregistrement 26204290.

Wassim Ayadi demeurant à l'avenue khaled ben walid Imm Riadh Bab Bhar Sfax, N°C.I.N 08795792, a vendu à société Best One Distribution demeurant à l'avenue 5 août imm Daoud Sfax, MF 1596141D, la totalité d'un fonds de commerce, sis à la route Afrane km 5.5 imm Ameni Sfax, destiné à la vente de matériels informatiques et téléphonies. Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 05/11/2026.

2026X01525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé en date du 16/10/2026, enregistré à la Recette des Finances de Mornag - Ben Arous, à la même date sous le numéro 26202797, quittance n°M073614, Madame Emna Bent Ridha Berrais a vendu à Monsieur Ridha Ben Mohamed Berrais, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de volailles, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'Avenue Habib Bourguiba, El Khalidia, Ben Arous.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreur, au titre du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Essahafa et La Presse en date du 31/10/2026.

2026403741FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/09/2026 enregistré à la recette des finances de RAS JBAL en date du 07/10/2026 sous le numéro 26203405 quittance n°M085856, Mr Imed Jlassi, Tunisien né le 21/02/1971 titulaire de la CIN n°05615193 demeurant à la rue Zoubair Ibn El Awem Ras Jbal Bizerte, identifié fiscalement et au RNE sous l'identifiant n°0531491M a cédé la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exerçant l'activité de commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres, au local sis à la route de Metline Ras Jbal Bizerte 7000, à la Société CERAMIQUE SAN, SARL inscrite au RNE sous identifiant n°1982715Z et demeurant à la Résidence Tamayouz 2ème étage bureau 2 Centre Urbain Nord, Tunis 1082 représentée par Mr Nabil Kilani titulaire de la CIN n°08328939. Toute opposition doit être déposée dans un délai de vingt jours à partir de la présente annonce entre les mains de Maître Fatma Bouassida, avocate demeurant au 1 bis rue de Sfax El Menzah 5 Ariana. Le présent avis a été publié au journal le quotidien du 04/11/2026.

2026403746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p. enregistré le 29/10/2026 à la recette des finances Bir ELKASSAA (Quittance n°M040253 / enregistrement N°26202188) Nizar SMARI (CIN N°00284067), a vendu à Mohamed Ziyed AYYARI (CIN N° 07058007), le fonds de commerce «Café Yahya» situé à l'immeuble Acropole local N°1 avenue 14 janvier El Mourouj 5 Ben Arous,

Le présent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 04/11/2026.

Les oppositions se feront durant le délai légal à l'adresse de Maître Larbi BILEL, avocat en cassation, N°2 bis rue Pierre DE COUBERTIN, étage 1, bureau 10, Tunis.

2026403748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du vente de fonds de commerce enregistré à la recette ces finances de Bab Souika le 30/10/2026, reçu numéro M075892, enregistrement numéro 26203580 monsieur Ali ben othman ben Omar a vendu, en son propre nom et au nom de ses sœurs Zainab, Afifa, Jihen et Rim et au nom de sa grand-mère paternelle Khadija ben omar, le tout en vertu d'une procuration, la totalité du fonds de commerce exploité au 23 Avenue Ali balhwan Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels à monsieur Mohamed Galleb.

Toutes les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Mohamed Touiti, avocat à la cour de cassation, en son cabinet sis au 47 rue Ali Darghouth dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au J.O.R.T.

Cette publication a été annoncée au journal Echourouk le 04/11/2026.

2026403749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite acte sous seing privé daté le 29-09-2026 enregistré à la recette des finances Mornaguia Manouba le 29-09-2026 reçu n°M063366 quittance n°26202136, DRIDI ARROUSSI BEN HUIDI Titulaire de la CIN 05201719 a vendu à monsieur KANZARI ANIS BEN ABED AZZIZ Titulaire de la CIN07361155 LE FONDS DE COMMERCE POUR *CAFE CLASSE UNE * Située à la RUE TAREK IBEN ZIED CITE L'IDHAA MORNAGUIA MANOUBA.

Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce chez l'acheteur située à la RUE TAREK IBEN ZIED CITE L'IDHAA MORNAGUIA, MANOUBA dans un délai de 20 jours de la présente publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/11/2026.

2026403750FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

AVIS LEGAL - CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de cession de fonds de commerce signé à la municipalité le 7 décembre 2021 et enregistré à la recette des finances le 19 août 2026 sous le numéro de reçu M077367 et le numéro d'enregistrement 26204564, Monsieur Kamel Ben meftah El Abed a cédé à Madame Sonia Ben Rabah Marzouki le fonds de commerce exploité pour la vente au détail de vêtements prêt-à-porter, sis à Rue 105, quartier 18 Janvier, Cité Ettadhamen, gouvernorat de l'Ariana. La publication relative à cette cession est parue dans le journal AL Chourouk en date du 1er novembre 2026 sous le numéro IP226/10422 ainsi que dans le journal Quotidiennement en date du 1er novembre 2026 sous le numéro IP2261/10422. Et les oppositions sont reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce susmentionné dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 07-10-2026 enregistré à la recette des finances cité ezzouhour Tunis le 20-10-2026 sous le n°26201985 quittance n°M068817

Les héritiers de Mr Arbi ben Mohamed Salah ben Youssef nommé Raoudha zemni, CIN 00027448 et sa fille Amira ben Youssef CIN 04741919, ont vendu à Mr Ahmed Nouaii CIN 08520874, un fonds de commerce, exploité dans le local sis au 5 rue n°41940, cité ezzouhour 3, Tunis.

Les oppositions seront formulées auprès de Maître ASSBAI Teissir, avocat à la cour ayant son cabinet à l'immeuble Sanwene, 4ème étage bureau n°2, 7 avenue Habib Bourguiba le Bardo, Tunis et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié dans les journaux Achourouk et Quotidien du 29/10/2026.

2026403754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances La Nouvelle Matmata, Gabès le 27 octobre 2026 sous quittance n°MO11982, Mr KARDOUSS Mehrez a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet café 1ère catégorie situé à la rue Mohamed Ali Nouvelle Matmata, Gabès à Mr WANNEDI Mbarek à la somme de quarante mille dinars (40.000.000 dt) et il a été publié dans le journal «AL CHOUROUK» le 04 Novembre 2026 page 28.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formulées au domicile du vendeur à la rue Mosbeh JARBOUU La Nouvelle Matmata Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

2026403766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé conclu le 23-10-2026 et enregistré à la Recette des finances de Médenine le 29-10-2026 sous le numéro de quittance M103314 et le numéro d'enregistrement 26206515, Monsieur TAREK BOUZIDI et Monsieur MONTACER SAADAOUI ont cédé la totalité de leur fonds de commerce, consistant en un local commercial de vente des produits alimentaires généraux, sis à route Tataouine km 03 Médenine, avec tous ses éléments matériels et immatériels au profit de Madame AFEF ACHOURI.

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet de Maître Bechir Montacer, Avocat, sis à Rue 02 Mai Immeuble Al-Lamloumi deuxième étage bureau N°01 Médenine dans un délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au JORT, sous peine de nullité.

Cette annonce a également été publiée dans les journaux "Al-Chourouk" et "Le Quotidien" le Mercredi 04 Novembre 2026.

2026403769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6/08/2026 - enregistré auprès de la Recette des finances de Menzel Temime le 19/10/2026 (Quittance n°0878899M- Mr BILEL ABDAALLAH ; CIN n°09818684) a vendu et cédé à M. WALID BELHAJ BELGASEM CIN n°06340500) la totalité du fonds de commerce, comprenant tant les éléments corporels qu'incorporels situé rue Abdel Elkader Zhiwa à Menzel Temime et est exploité pour la vente et la réparation des téléphones portables. Les oppositions éventuelles doivent être formulées auprès de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Publié dans le journal *Assahafa* le 28/10/2026.

2026403772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 03/11/2026 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana sous n°26209374 le 03/11/2026. Sarra Bsais cède le fonds de commerce sis 32 rue des fruits Soukra Ariana ayant pour exploitation commerce de détail de biens d'occasion en magasin au profit de la société Naska architecture et design représentant légal Nesrine Jlassi résidant rue des fruits chotrana 3 soukra Ariana où Les oppositions seront admises auprès de Nesrine Jlassi dans un délai de 20 jours à partir de la date de publicité légale. L'annonce de la vente est publiée au journal Le Temps le 6/11/2026.

2026403774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'el Mourouj en date du 09/10/2026 Quittance n°M080655 enregistrement n°26204362, Madame Emlouka CHIHAOUI a vendu à monsieur Mokhtar GUENNICHI, le fonds de commerce sis au 21, rue Eddora cité Elmnara elmourouj 5 gouvernorat Ben Arous. La dite vente a été publiée au journal «Echourouk» en du date 14/10/2026.

Les éventuelles oppositions seront faites devant l'acheteur à son adresse sise à Rue 10936 n°17 el Mourouj 2 Tunis, dans un délai de 20 jours de cette publication au JORT.

2026403777FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 12/10/2026 enregistré à la recette des finances de Bouhajla en date du 12/10/2026, quittance N°MO62519 d'enregistrement 26301985, Mme Hadda Shili a loué à Mr Mohamed Amine Hawani, la totalité du fonds de commerce «gérance libre», dans le local sis à la Rue Habib Thameur, Bouhajla, Kairouan.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 05/11/2026.

2026R03185FCCC3

LOCATION GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant un acte sous seing privé daté le 14/10/2026 enregistré à la recette de MEGRINE le 03/11/2026 sous N°20308928 SAMIRA GODDI a loué à AMINA BENHASSAN le fonds de commerce sis à 11 AVENUE HABIB BOURGUIBA MEGRINE exploité KIOSQUE POUR PRODUITS ALIMENTAIRES. Les oppositions sont recevables entre les mains de la locatrice à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours de la publication de cette location gérance au J.O.R.T, une publication de la location est faite au journal Echourouk le 6/11/2026.

2026R03186FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/09/2026 enregistré à la recette des finances de GROMBALIA le 21/10/2026 Quit n°M108588 Enreg n°26304779 Mme TOUMI MANEL ET MME BEJI SAIDA résidentes A GROMBALIA ONT LOUE à Mr HAMMAMI ACHREF résident à NFIDHA la totalité du fonds de commerce sis à RUE DE LA REPUBLIQUE GROMBALIA exploité comme épicerie.

Cette publication a été aussi faite au journal «LA PRESSE» et au journal «Assahafa» en date du 31/10/2026 annonce n°S260002868.

2026R03187FCCC3

GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2025 enregistré à la Recette des Finances, de Charguia, Tunis, le 02/12/2025, Quittance N°M033074, Enregistrement N°25314374, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Madame Maroua BOUCHOUCHA, numéro CIN 14755937, demeurant à cité EL Bassatine, cité Ennasser, Mnihla, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés, situé à la rue 8297, N°14, Cité Khadra II, à compter du 01/12/2025.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 5/11/2026

2026R03197FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte en date du 07/09/2026, enregistré à la Recette des Finances de Teboulba le 16/10/2026 sous le n°26302493, Quittance n°057494, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, son Identifiant Unique n°012671F, a loué à Lotfi ABI ELKHIR, titulaire de la CIN n°04142251, demeurant à Teboulba, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Bourguiba - Teboulba, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés.

2026S01477FCCC3

RESILIATION DE CONTRAT DE LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de résiliation établi à Sfax le 02/07/2026, enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaïer le 16/10/2026 sous n°26303624, reçu n°M078937, la société «STE NOUVELLE SOTIM», représentée par son directeur général Yassine Chaabouni, a convenu avec la société «LITTLE TRADING COMPANY LITTLE PONY», représentée par Souhir Chaabane, de résilier à l'amiable le contrat de location du fonds de commerce situé à la route de Mahdia km 8, Kassas Bouali, Sfax, d'une superficie de 100 m², exploité dans le commerce de matelas, sommiers, meubles et articles d'ameublement.

La résiliation prend effet le 01/07/2026 et entraîne également la résiliation du contrat de franchise n°02-2025.

Les oppositions seront admises chez Maître Ahlem Bahri, avocat à la cour d'appel de Sfax, à l'adresse Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis de location-gérance a été publié dans le journal Assabah le 05/11/2026.

2026X01520FCCC3

RESILIATION LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de résiliation sous seing privé signé le 21/09/2026 et enregistré auprès de la Recette des Finances de Fouchana le 22/10/2026, quittance n° M106617 et le N° d'enregistrement 26304853, la société Abattoir Chahia, l'identifiant unique 1490413B, représentée par son représentant légal Monsieur Nabil Jarmoud, a résilié la location-gérance avec Monsieur Radhouane Ghouili l'intégralité du fonds de commerce, courant du 22 avril 2026 au 22 juillet 2026, sis à Mohammadia au bord de l'autoroute, suite au contrat de location sous seing privé signé le 22/04/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de Fouchana le 25/05/2026 sous le N°26302299, quittance N°M057210. Publié à la Presse sous le numéro IP0126/02194 daté le 04 novembre 2026.

2026403739FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un contrat de location gérance signé le 11 août 2026

enregistré à la recette des finances de Zarzis le 03 septembre 2026 quittance numéro M094909 enregistrement numéro 26303260 ; Monsieur ABDERAZAG BEN MABROUK WERIEMI titulaire de la CIN numéro 08601767 représenté par son frère Boulbaba weriemi par une procuration signé au consulat de Pantin France en juillet 2026; a loué à Monsieur Fethi BEN MOHAMED DAHECH ; titulaire de la CIN 08623919 la totalité du fonds de commerce destiné à la restauration rapide vente des sandwichs; numéro de matricule fiscal 1437992-G : situé à la rue MOHAMED 5 à Zarzis gouvernorat de Médenine pour une durée de trois ans à partir de 01 septembre 2026.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du vendredi le 23-10-2026.

2026403747FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré auprès de la recette des Finances de Nabeul le 14 octobre 2026 reçu n°M1082 et l'enregistrement n°26305920 M. Sami Ben Khamis Ben Mohamed GANAR, MF n°0450611 B, a donné en location à M. Abdelkader Ben Taoufik Ben Maaoui Abdelkader El Ghani, CIN n°09764256, l'intégralité d'un fonds de commerce. L'activité de vente de prêt-à-porter et de chaussures; il est situé dans la galerie «Le Colisée Sghir», local n°61, rue Habib Bourguiba à Nabeul.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au cabinet de l'avocat Nidhal Dhouib, situé rue Mongi Bali à Nabeul.

Publiée au journal LA PRESSE en date du 29 octobre 2026.

2026403773FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association culturelle de «LIMAGUESS»

Quartier général : Centre de jeunesse «LIMAGUESS» 4274 - Kébili Nord

Le sujet : Association culturelle.

Objectifs :

- Se tenir au courant des activités culturelles, les soutenir et les promouvoir

- Lancer des activités culturelles et récréatives qui contribuent à promouvoir les échanges culturels et à soutenir la créativité

- Contribuer à la protection du patrimoine régional par la préservation du patrimoine culturel et historique local et national, en coordination avec les autorités compétentes du ministère de la Culture.

Membres fondateurs :

- Aoun Mohammed Taher : Président de l'Association

- Oudaa Kamel : Secrétaire général de l'Association

- Jlili Hédi : Trésorier de l'Association.

2026X01509APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne pour l'Innovation Culturelle

Siège : Résidence Houdou, F33, entrée F, appartement 8,2073 Borj Louzir, Ariana.

Objectifs :

1- Soutenir l'innovation et la création dans les différents domaines culturels et artistiques.

2- Contribuer à la diffusion de la culture et la rendre accessible à toutes les catégories de la société, en particulier aux personnes à besoins spécifiques, en les associant et en facilitant leur accès.

3- Préserver et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel, en coordination avec les services compétents du ministère des Affaires culturelles.

4- Contribuer au développement culturel, social et économique à travers des projets culturels innovants.

Membres du bureau :

- Président : Mohamed Kamel Cherif

- Trésorière : Ameni Zemni

- Secrétaire général : Yassine Kchaou.

2026403760APSF1

Constitution d'une association

Association El Assala pour le Patrimoine et la Culture à El Ayaycha

Nous vous informons de la constitution d'une association culturelle portant le nom d'«Association El Assala pour le Patrimoine et la Culture à El Ayaycha», basée dans la région d'El Ayaycha, et visant à préserver les objectifs de l'association.

Objectifs de l'association :

- Contribuer à la préservation du patrimoine culturel et du folklore local dans la région d'El Ayaycha et à le faire connaître.

- Encourager les jeunes et les enfants à s'intéresser au patrimoine et à la culture locale.

- Contribuer à la documentation de la mémoire collective, des coutumes, des traditions et du patrimoine oral.

- Contribuer à l'animation de la vie culturelle dans la région.

- Soutenir les initiatives et les programmes visant à préserver le patrimoine culturel.

Comité directeur :

Président de l'association : Helmi Rached

Vice président : Bechir Issa

Secrétaire général : Walid Motakkel

Trésorier : Hocine Omar.

Membres :

- Aymen Zayen - Ahmed Ben Mohamed Saad - Mohamed Ben Salem Bennour.

2026403775APSF1

Homologation de résolutions

Club Olympique du kram

Suite à l'Assemblée Générale élective du club Olympique du kram, tenue à la Maison des jeunes du Kram, et conformément au procès-verbal de constat établi par Maître Naoufel Jbir document dûment enregistré auprès de la Recette des Finances la Goulette le 12 octobre 2026 sous le numéro d'enregistrement 109194 reçu n°944.

Il a été procédé à l'élection du nouveau comité directeur, composé des membres suivants :

- Mr Ridha Ben Salem - Président

- Mr Tarek Azzoune - 1er Vice Président

- Mr Jalel Guiddich - 2ème Vice Président

- Mr Mohamed Abid - Secrétaire Général

- Mme Sonia Ben Abdesselem - Secrétaire Générale Adjointe

- Mr Mohamed Ali Masmoudi - Trésorier

- Mr Seif Eddine Chebbi - Trésorier Adjoint.

2026R03178APSF2

ELECTION D'UN NOUVEAU COMITE DE SYNDIC DE COPROPRIETAIRES RESIDENCE AQUA RESORT A CHOTT MERIEM - SOUSSE

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 23/08/2026, Inscrit au registre des brouillons de l'huissier de justice, Maître Salah Laabidi sous le N°30885, et enregistré au journal mensuel pour le mois de septembre 2026 au bureau de la recette des finances Rue Mohamed Maarouf Sousse et déposé le 02/09/2026 sous le N°3144 et reçu N°73917 et déposé à la municipalité de Chatt Meriem à Sousse le 28 septembre 2026

Un nouveau comité de Syndic a été élu de la résidence Aqua Resort Chatt Meriem comme suit :

Président : Mr Riadh Doudech

Trésorier : Mr Sami Tlili

Membres : Mme Hajer Hajji, Mr Said Soula, Mr Mohammed Dammak, Mr Moez Laajimi, Mr Mohammed Béchir Mhalla, Mr Bechir Laatir, Mme Fathia Jerbi, Mme Nacira Belgeid et Mr Haroun Rejeb, Saber Ben Dhieb, Lotfi Mzoughi comme comité de contrôle.

2026S01474APSF2

Validation des décisions de l'assemblée générale ordinaire

De la copropriété de la Résidence Ahmed à Borj Cedria

Suite au procès-verbal de l'assemblée Générale ordinaire de la copropriété de la Résidence Ahmed à Borj Cedria, tenue le 07/06/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam Chott en date du 19/10/2026 sous le N° 26702008, quittance n°M041696.

Il a été décidé à l'unanimité des voix présents ce qui suit :

Il Approbation des rapports, moral et financier après lecture et explication,

2/ Election des membres du bureau syndical comme suit :

- Président du syndicat : Mr Chihab BEZZIIN : CIN n°02331856

- Trésorier : Mr Tahar LAARAYEDH : CIN N°03411768

- Secrétaire général : Mr Abdelazizi DKHIL : CIN n°06181318

- Membre : Mme Hasna BEN KHALED : CIN N°00133812

- Membre : Mme Samia SAIDI : CIN N°05166894

- Nouveau membre : Mr Walid ARFAOUI : CIN N°02337138

- Nouveau membre : Mme Islam ESSIDIRI : CIN N°08736333

3/ Approbation de l'augmentation de la cotisation à 35 dinars par appartement, à compter du mois de juillet 2026

4/ Un jugement de première instance a été rendu en faveur du syndicat des copropriétés dans l'affaire intentée contre la société de promotion immobilière, les procédures judiciaires se poursuivant jusqu'à l'obtention d'une décision définitive.

5/ Au titre des questions diverses, il a été convenu de poursuivre la mise en œuvre des décisions issues de l'assemblée générale du 18 mai 2025 ; concernant le recouvrement des cotisations impayées de certains copropriétaires, il sera privilégié un règlement à l'amiable avant tout recours à la voie judiciaire, en fonction des moyens financiers.

2026403740APSF2

Syndic cité Karawen résidence Houda 9

Avenue Taher Ben Ammar, Menzah 9A Tunis 1013

En vertu du P.V de l'A.G élective du 04 octobre 2025 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 9 à la date du 16 Septembre 2026 sous n°16802926 quittances n°63121 il a été voté à l'unanimité des présents le nouveau bureau syndical élu et composé des membres suivants :

Président : Mr Rayen Labbouz

Trésorier : Mr Karim Ktari

Secrétaire : Mr Kouthayer Ben Hnia.

2026403752APSF2

Election d'un nouveau comité directeur de l'Association

Olympique Sportive de Denden

A la suite de l'Assemblée Générale Elective de l'Association Olympique Sportive de Denden, tenue le 30 septembre 2026, un nouveau comité directeur de l'association a été élu, sous la présidence de Jarray najeh pour le mandat 2026-2030.

Cette élection a été établie conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale, enregistré à la Recette des Finances de Denden sous le numéro 26703288, et au récépissé numéro M073588. A la suite de la première réunion du nouvel comité tenue le 1er octobre 2026 et enregistrée à la Recette des Finances le 14 octobre 2026 sous le numéro 26703289, la répartition des fonctions entre les membres a été adoptée à l'unanimité comme suit :

Président de l'association : Najeh jarray (CIN : 09118548)

Vice-président : Walid Saâdaoui (CIN : 09069277)

Trésorier : Nabil Yousfi (CIN : 02328815)

Secrétaire général : Rahma Sayadi (CIN : 14362087).

Membres :

Mohamed Moâtaz Jendoubi (00291047) Zied Saïdi (00282392), Seif Benouhada (07125856) Mohamed Aymen Houissa (07380095).

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 30/10/2026.

2026403758APSF2

Election d'un nouveau Bureau du syndic de la résidence Farah 2

Sis à l'avenue Tunis cité Erriadh Soliman

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Farah2 sis à l'avenue Tunis cité Erriadh Soliman daté du 16 mai 2026 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances de Soliman sous le numéro 02563267 en date du 06 octobre 2026 et sous numéro de reçu M062364 et où sont élus Mrs et Mmes Slim Kamel président du syndic et Ahmed Tkaya trésorier du syndic et Noureddine Kamel secrétaire général et Fatma Bhiri et Nizar Nefzi comme membres du syndic.

2026403767APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

ETUDE DE MAITRE Moussa Sadok Farhat

Avocat Avenue Hedi Chaker Tataouine 3200

Tél : 75 861.844

Fax : 75 .850.072

Matricule Fiscal : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Héritiers MOHAMED BEN BELGASEM HEDIA sa veuve Selima Hedia, ses fils : Zohra - Jamila - Fatma et Mokhtar Hedia, Résidents à Ghomrassen Tataouine.

Partie poursuivie : MESSAOUD BEN LTAIEF ETTAY résident à ghomrassen.

Date et lieu de vente : le lundi 14/12/2026 à 9 h du matin devant la chambre de vente immobilière.

Mise à prix : cent soixante quatre mille et quatre vingt six dinars (164.086.000).

Immeuble saisi : Local d'Habitation sis à l'avenue tripoli à Bir Lahmar se limitant au sud par ali bouhiba, 15 cm à l'est par khalil ettay, 15 cm au nord par l'avenue tripoli, 15 cm à l'ouest par ali bou hiba 15 cm la superficie totale est de 225 cm² il comprend 3 chambres salon, cuisine, et w-c.

Visite de l'immeuble et consultation du cahier des charges : tous les jours ouvrables de 9 h du matin à 15h30 sauf le samedi et dimanche et pour des amples renseignements, lecture du cahier des charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant maître Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hedi Chaker TATAOUINE.

2026R03188VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, RNE N° 0000110F

Partie saisie - Sallemi Ramzi, titulaire de la CIN 08162077, ouvrier, domicilié à la route de Gremda, impasse Hachicha Sfax -le débiteur hypothécaire-

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien sis à la route de gremda km 1.5 markez Darwich impasse Hachicha, actuellement classée par la municipalité rue Ismail El Amir, consistant en un étage situé à l'ouest d'un immeuble, à usage d'habitation, d'une superficie couverte d'environ 75 m², édifié au-dessus du logement appartenant au parents de la partie saisie et qui est contigu, du côté nord, à la construction appartenant à son frère et partage avec celle-ci, d'une part, l'accès du côté ouest et, d'autre part, l'aération par l'espace commun situé entre les deux constructions, également du côté Est.

L'ensemble de l'immeuble est délimité comme suit : au sud, par la propriété d'Ahmed Chakroun ; à l'Est, par un appartement appartenant au frère de la partie saisie ; et à l'ouest, par une voie publique aménagée sans issue, d'une largeur de 6,00 mètres, classée comme voie municipale sous la dénomination «Rue Ismaïl El Amir», sur laquelle s'ouvre l'ensemble de l'immeuble ainsi que l'entrée commune.

L'accès à l'étage s'effectue par l'entrée commune située au centre de l'ensemble de l'immeuble, puis par une porte en bois à deux battants, suivie d'un escalier maçonné couvert, dont le sol est revêtu de carreaux de carrelage.

L'étage comprend un séjour, une cuisine entièrement équipée d'installations modernes, comportant une fenêtre donnant sur l'ouest ainsi qu'une petite fenêtre donnant sur le palier de l'escalier, et un couloir desservant une première chambre à coucher. Le mur ouest de cette chambre est équipé d'un placard maçonné, dont les aménagements en bois sont inachevés. La chambre dispose également d'une fenêtre donnant sur l'Est et donnant sur le patio non couvert, commun avec le bien appartenant au frère du requis.

Sur le côté droit du couloir se trouve un espace sanitaire consistant en une salle de bain entièrement équipée d'installations sanitaires modernes. L'extrémité du couloir dessert une seconde chambre à coucher, dotée d'une fenêtre donnant sur le nord et ouvrant également sur ledit patio.

Le sol de l'ensemble de la construction est revêtu de carreaux de type «parterre», ainsi que le sol de la salle de bains. Les murs de cette dernière sont revêtus de carreaux de faïence décorée jusqu'au plafond. Les portes intérieures sont en bois et les fenêtres sont en aluminium et vitrage, équipées de michelaires et dépourvues de protection extérieure en fer. Le bien est raccordé au réseau électrique et dispose d'équipements modernes.

La propriété de la toiture correspondant au bien objet de la présente description revient exclusivement au requis, tant en propriété qu'en jouissance. Toutefois, celui-ci n'est pas autorisé à empêcher les propriétaires de la construction inférieure d'y installer des antennes, des climatiseurs et un chauffe-eau solaire, ni d'y étendre leur linge.

Le bien est desservi par les réseaux d'électricité à basse et haute tension, d'eau potable, de téléphonie ainsi que par le réseau public d'assainissement, et ce conformément aux indications consignées dans le rapport d'expertise établi par l'expert judiciaire, Monsieur Jamil Bellaj, en date du 1er décembre 2025.

La mise à prix : 54.000.000D après déduction de la mise à prix de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 07/12/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01504VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, RNE N° 0000110F.

Partie saisie : Noomene Ben Sadok Hachicha, titulaire de la CIN 05239827, Travailleur à l'étranger, ayant son domicile à la route de Sidi Mansour, km 12, cité n°162, et actuellement à la Route de Sidi Mansour, km 10, à côté du foyer universitaire, Sfax.- la caution hypothécaire-

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain nu d'une superficie totale de 400 m², sur lequel sont édifiées les fondations d'une construction à usage d'habitation d'une superficie de 154 m², comportant 18 plots de fondation, situé à la Route de Habbana, Km 12, Sfax.

Le bien immobilier est délimité comme suit : au Sud par Zahou; à l'Est par une entrée d'une largeur de 6 m, comprenant son accès ; à l'Ouest par Habib Ben Ahmed et au Nord par Abdelaziz.

La mise à prix : 33.600.000D après déduction de la mise à prix de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 07/12/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01505VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F ;

Partie saisie : Nefaa Ben Mohamed Habish, titulaire de la CIN n°07634526, superviseur administratif dans une société, anciennement domicilié à route Lafrane impasse n°5 immeuble Mtibaa Sfax et actuellement à la route de Gremda km 11 Elawabid Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : la totalité de l'étage bâtis au dessus d'une villa édifiée sur un terrain de 576 m² clôturé des 4 cotés sis à route de gremda km 11 région Awabed El khazzanet, délégation Sfax sud gouvernorat de Sfax, à gauche de la route en direction de la ville et à environ 600 m de la route précitée.

La saisie n'inclut pas la superficie du toit de l'étage, lequel, est accessible par l'entrée commune du côté nord ouest, en passant par le côté nord du rez-de-chaussée, puis par le côté Est, où se trouve l'escalier menant à l'étage qui s'ouvre sur le coté sud et Est.

Le sol de l'entrée, partant de la porte principale, est en ciment (passerelle), puis se détourne avec la limite Est de la propriété ou le niveau du sol descend d'environ 0,5 m et devient une terre battue, plantée de grands arbres, jusqu'à l'escalier menant à l'étage, lequel repose sur une poutre verticale encastrée dans la terre au milieu de l'entrée; confirmant ainsi les déclarations de la partie saisie qu'il n'a qu'un droit de passage à sa propriété qui lui a été accordé par son père, propriétaire du rez-de-chaussée, et que l'étage ne dispose pas d'entrée indépendante.

L'étage comprend une véranda ouvrant sur les cotés sud et EST, une porte principale menant à un hall d'entrée, un salon, un couloir, deux chambres dont l'une est munie d'une salle de douche privative, une cuisine et une douche. Les portes de la propriété sont principalement en bois ordinaire, certaines en aluminium. Les fenêtres sont également en aluminium avec des stores à rideaux michelaire, et le sol est en carrelage céramique.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable partagés avec le rez-de-chaussée, et il n'est pas lié aux réseaux de l'ONAS.

La superficie de l'étage est d'environ 143 m².

Il est limité du sud et de l'Est par Jardak, du nord par Ben Hammouda et de l'ouest par une rue de 5.32 m de largeur d'où il est accessible puis Drira.

La mise à prix : 128.760.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 09/12/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01506VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE 0000110F.

Partie saisie : Abdelhedi Mohamed, titulaire de la CIN n°05382119, gérant de société, demeurant à la route Menzel chaker km4, impasse Dammak, Sfax sud 3013 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé sur ses quatre côtés, sis à la route de l'Aéroport, km 4, Oued Chaabouni, zone industrielle de Sfax, disposant de deux accès, l'un du côté Sud et l'autre du côté Ouest, sur lequel est édifié un bâtiment composé de deux niveaux, un rez-de-chaussée et un étage, décrits comme suit :

- Rez-de-chaussée : d'une superficie d'environ 604 m², comprenant un hall d'accueil, deux bureaux, une cuisine, deux sanitaires, un vaste atelier de production équipé d'un monte-charge, un dépôt de produits finis, un dépôt de pièces de rechange, un local réservé aux compresseurs d'air ainsi que des escaliers menant à l'étage.

- Etage : d'une superficie d'environ 375 m², comprenant deux bureaux, une cuisine et un vaste dépôt.

L'immeuble est équipé de 11 caméras de surveillance et constitue le siège de la société FIBEC dénommée «Société de fabrication idéal des bandes Elastiques et cordon», laquelle y exerce son activité.

Superficie du terrain : 950 m².

Limites : au Sud, une route goudronnée par laquelle s'effectue l'accès à l'immeuble ; à l'Est, Kamoun ; au Nord, Khelifa Gdoura ; et à l'Ouest, une route goudronnée (Oued Chaabouni), par laquelle s'effectue également l'accès à l'immeuble.

Le tout conformément aux indications figurant dans le rapport d'expertise établi par l'experte judiciaire en matière immobilière, Madame Lobna Mesdi.

La mise à prix : 1.345.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 09/12/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01507VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F

Partie saisie : Ben Abdallah Mohamed Chakib, titulaire de la CIN n°005252484, gérant de société Décora Peint Plus, RC A184051996, demeurant à route Kaiid Mhammed km1.5 , kassa n°5 SFAX - en sa qualité de caution personnelle et réelle.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Gremda km7 Sfax, dans un quartier résidentiel, plus précisément

dans une rue qui diverge du bord ouest de la dite route à une distance d'environ 550 m et au milieu duquel est édifiée * une villa, *un sous bâtiment secondaire sur son coté nord et* un bâtiment d'extension. L'accès au terrain se fait à travers une porte en fer à double battant qui s'ouvre sur un passage de 4m de largeur et 18 m de longueur. Il est clôturé de ses cotés nord et Est de murs calcinés et peints et sans limites réelle de son coté sud.

La villa : sa superficie est de 159 m² ; elle est accessible du coté sud, son sol est garni de carrés de vernis marbré, ses murs sont calcinés et peints, son plafond est en béton armé de 2.85 m de hauteur. Elle contient *une véranda donnant sur le sud et l'Est, *un hall, *un salon munie d'une fenêtre donnant sur le sud, une chambre munie d'une fenêtre ouvrant sur l'Est, une chambre menue d'une armoire murale et de 2 fenêtres l'une donnant sur le nord et l'autre sur l'Est, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine d'une hauteur de 2.20 m et équipée d'armoires murales et une fenêtre ouvrant sur l'ouest et une salle de bain bien équipée LM+WC+BD+B dont le sol est en parterres et les murs revêtus de porcelaibe.

Le sous bâtiment : sa superficie couverte est de 30m², il est édifié sur le coté nord ouest du terrain, son sol est en parterre, ses murs sont couverts de porcelaine et son plafond est en béton armé de 2.5 m de haut, il comprend une cuisine et il est équipé de placards de rangement bas.

L'annexe du bâtiment : il comprend *1* un espace de 15 m² recouvert de panneaux sandwichs à hauteur de 3 m et entouré de coté sud par la villa et de son coté nord du sous- bâtiment précédemment cité. *2* un bâtiment de 30m² de superficie situé sur le coté nord Est de la propriété contenant une chambre et un débarra, il est accessible du coté sud et il est couvert de plaques métallique.

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable et dispose d'un «majel» pour collecter l'eau de pluie ; et l'état du bâtiment est généralement bon.

La superficie du terrain est de 385m², il mesure à partir du coté sud ouest vers l'Est 15.65 m puis vers le nord 24.60 m puis vers l'ouest 15.65 m puis vers le sud 24.60 m où il rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé.

La totalité du terrain est limité du sud par le reste de la propriété de Ben Abdallah, de l'Est par Amouri Mohamed, du nord par Daoud Mohamed et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible et Ben Abdallah selon l'expertise réalisée par Mr MOHEMED WALHA.

La mise à prix : 290.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 09/12/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X01508VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 02/12/2026 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1- comptoir Fadhila de vente de matériaux de construction en gros. Titulaire du registre de commerce n°B0830002012 demeurant à la route de Gremda km 0.5 immeuble Rayhana Sfax - débiteur principal.

2- Abdallah Abdelhedi ayant élit son domicile au cabinet de son avocate maître Lobna Moalla immeuble Ellyssa centre à Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire titulaire de la CIN n°05342487.

3- Lobna Bent Slim Baklouti demeurant à la route d'el Mharza km 2 impasse Kriaa Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire titulaire de la CIN n°08775870.

Biens objets de la vente aux enchères : 1- la totalité de la propriété revenant à la caution réelle et hypothécaire Abdallah Abdelhedi sise à la route de l'aérodrome km 8 Sfax et consiste en un terrain nu de 1131 m², délimité au sud par une rue de trois mètres, à l'est initialement Abdelhedi et actuellement chaabène, au nord Ben Ayed, à l'ouest Nabil Abdelhedi, le terrain est clôturé des cotées nord, est et ouest.

2- La totalité de la propriété appartient à la caution réelle et hypothécaire Lobna Baklouti sise à la route de l'aérodrome km 8, elle consiste en terrain nu d'une superficie de 860 m², délimitée au sud par Mustapha Abdelhedi, au nord une rue, à l'est une rue, à l'ouest Nabil Abdelhedi. Elle est clôturé de ses cotés ouest et sud uniquement.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères :

Pour la première propriété 61.200,000 dinars après réduction

Pour la deuxième propriété 51.600,000 dinars après réduction.

Expert désigné : Mr Ilyess Medhioub n° de téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance Sfax2 où a été déposé le

cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2026X01512VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la Cour de Cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité caution hypothécaire :

Mohamed Ameur Ben Mahmoud Ben Hsan Ibrahem, titulaire de CIN n°04027546 Gérant d'une société, domicilié à rue farhat hached Bembla Monastir.

Propriété à vendre :

L'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n°18803 Monastir, dénommé «El Fath», consistant en un terrain agricole d'une superficie de 527 m², sur lequel est édifiée une petite construction d'une superficie d'environ 32 m², sous laquelle se trouve une citerne occupant toute la superficie, ainsi qu'une pompe électrique. Le bien comprend également un espace libre, une partie d'une usine de fabrication de meubles, d'une superficie couverte d'environ 198 m², ainsi que des espaces non bâtis, un arbre et une petite pièce individuelle située du côté de la route, de construction ancienne, et un accès à un sous-sol de l'immeuble voisin. La façade du bien est clôturée par un mur du côté de la route. La partie de l'usine comprend également un bureau composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, d'une superficie d'environ 31 m². Le bien est situé à la délégation de Bembla, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix :

Fixée à cent quatre vingt seize mille trois cent quatre vingt dinars (196.380,000d) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir sis à rue Chaaben Bhouri Monastir le mercredi size décembre deux mille vingt six (16/12/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2026X01523VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la Cour de Cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Parties saisies :

1) Zehi ben Dridi ben Taher Berri, titulaire de la CIN 03772738, demeurant à la route sidi mansour km 4 cité Bourguiba Sfax, en sa qualité de débiteur principal et de caution hypothécaire.

2) Nejma Bent Bachir Jlassi, titulaire de la CIN 07262918, demeurant à la route sidi mansour km 4 cité Bourguiba Sfax, en sa qualité de partie consentante dans le cadre du régime de la communauté des biens entre époux.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°90950 Sfax, dénommé «Samar», d'une superficie de 54 m², consistant en 54 parties, représenté par un appartement à usage d'habitation sis au cinquième étage, comprenant un salon avec balcon donnant sur l'avant, deux chambres, une cuisine avec balcon, un couloir ainsi qu'une salle de bain, situé à Sfax, d'un côté sur l'angle de la route menant de Sfax à route sidi mansour et de l'autre côté entre une rue et route sidi mansour Sfax avec les parties communes et indivises dépendant de l'immeuble objet du titre foncier sus-indiqué.

Mise à prix :

Fixée à vingt neuf mille cent soixante dinars (29.160 ,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi sept décembre deux mille vingt six 07/12/2026 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite des propriétés à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2026X01524VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

APRES DEDUCTION DE 40%

ETUDE MAITRE YOUNES HACHED

AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE CASSATION

AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED

AVOCAT

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 ARIANA

TEL : 71709776 - 71709778

FAX : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

PARTIE POURSUIVANTE : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage EL Menzah 8 Ariana.

PARTIES SAISIES :

1- La société industrielle des Briques du Nord «IBN» S.A, sis à 1/- Sousse, rue des martyrs - immeuble Ben Hassine, 4ème étage, 2/- Merguzine, 7032, Tinja, Bizerte. R.C : B1154121997, MF : 340688M (en sa qualité de débitrice principale).

2- Habib ben Mohamed Ammar, demeurant à Choutrana 2,39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana, (en sa qualité de caution)

3- Habib Ben Douraid Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

4- Souraya Bent Hammouda Azaiez Epouse Ammar, Directrice commercial, Titulaire de la CIN N°05088671 demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

5- Houcine Ben Douraid Ammar demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en leurs qualités de cautions solidaires hypothécaires).

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Younes Hached AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT, sis 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

L'IMMEUBLE SAISI : la totalité de l'immeuble objet du TF n°39331 Ariana dénommé «CIRA» sis au bord de la rue 13 Août, n°39 Choutrana, Soukra, Ariana, d'une superficie totale de 5420 m², L'immeuble saisi consiste en un terrain de 5420 m² sur lequel est édifié :

1- Une villa luxueuse de 2 niveaux :

- Le RDC : est d'une superficie couverte de 403 m², il se compose d'une Terrasse couverte où se situe l'entrée principale, un escalier qui mène au 1er étage, un W.C, deux chambres à coucher, un salon spacieux avec un balcon qui ouvre sur le jardin, une salle à manger, une cuisine, et un couloir qui mène à un studio composé d'une cuisine, une salle à manger, un W.C, une salle de bain et une chambre à coucher.

- Le 1er étage : est d'une superficie couverte de 305 m², il se compose d'un hall qui mène à droite à une cuisine avec une salle à manger, une salle d'eau avec une douche, une suite avec une Terrasse non couverte, et à gauche à un salon de coin, et un couloir qui mène à deux chambres à coucher et une salle de bain.

2- Un studio d'une superficie couverte de 48 m² composé de 2 chambres, une cuisine, et une salle d'eau.

3- Un garage d'une superficie couverte de 35 m².

4- Une piscine équipée.

5- Deux puits.

LES CHARGES : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.100.000,000dt inscrite le 22/07/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000dt inscrite le 22/07/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 02/07/2026 au profit du saisissant.

MISE A PRIX APRES DEDUCTION DE 40% : La mise à prix est fixée à 5.175.210.000 DT.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu Lundi le 30/11/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2026403753VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34 rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah 4,

ayant domicile élu à l'Etude de Maître Abdellatif OUERIEMI, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. (Créancier saisissant).

La partie saisie : LA SOCIETE FRIGO NOUR, en la personne de son représentant légal, société anonyme, titulaire du numéro d'identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises n°1044587N (précédemment immatriculée au Registre du Commerce près le Tribunal de Première Instance de Gafsa sous le numéro B1720652008), dont le siège social est sis à Bab Er-Remel, Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa (en sa qualité de débitrice principale).

Avocat poursuivant : Maître Abdellatif OUERIEMI, sis au 30 Rue d'Irak Tunis. M.F 1504469/T.

Désignation du bien à vendre :

L'Immeuble faisant l'objet de la saisie consiste en l'intégralité de l'immeuble dénommé "Khadra", objet du titre foncier n°1140 Gafsa, sis à Bab Er-Remel, délégation de Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa, d'une superficie totale de 1248 m². Il est limité au nord par un terrain nu clôturé, à l'est par une terre agricole arborée appartenant à des tiers, à l'ouest par un terrain nu, et au sud par une route incluse dans la parcelle litigieuse, suivie d'un certain nombre de logements appartenant à des tiers.

Il a été construit, sur une partie de l'immeuble, bâtiment entouré d'un mur en pierres blanches, comportant une porte de fer du côté sud (où se trouve l'entrée principale) ; elle consiste en une unité de réfrigération (frigo). Les composantes de l'unité de réfrigération incluses dans le périmètre de l'immeuble objet du titre foncier susmentionné se détaillent comme suit :

Premièrement : un logement de gardien et des sanitaires, situés à gauche de l'entrée principale, d'une superficie de 22,33 m².

Deuxièmement : l'espace couvert, situé devant l'unité de réfrigération, dont la superficie est estimée à 48 m².

Troisièmement : la salle du générateur, située à l'est de l'espace couvert, d'une superficie estimée à 9,20 m².

Quatrièmement : la chambre froide, qui est une construction dont les murs ont été édifiés en pierres blanches et la toiture en dalles de béton, encore non aménagée pour l'utilisation et en cours de construction, d'une superficie estimée à 511,34 m².

Cinquièmement : une partie de la clôture extérieure incluse dans le périmètre du titre foncier, laquelle entoure l'unité de réfrigération, construite en pierres blanches entrecoupées de poteaux en béton armé, d'une hauteur de 2 mètres et d'une longueur incluse dans l'évaluation de 30,11 mètres.

Mise à prix : Le prix d'ouverture est fixé de toutes les composantes de l'immeuble objet de l'adjudication a été fixé, après une réduction de 40% en vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal, à la somme de trois cent soixante dix mille neuf cent quatre vingt dinars et cent vingt millimes (370980,120 dinars).

Date et lieux de l'adjudication :

Lundi Trente Novembre de l'an deux mille vingt six (30/11/2026) à partir de 9h du matin devant la chambre siégeant en matière des ventes immobilières près le Tribunal de Première Instance de Gafsa.

La visite des lieux :

La visite est possible pendant tous les jours de la semaine durant les horaires administratifs.

2026403764VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de changement de l'administrateur judiciaire, affaire n°189

Tribunal de première instance de l'Ariana

Société TOUPLAST

Identifiant unique : 04382660

En vertu de la décision du Tribunal de première instance de l'Ariana, réuni en chambre du conseil le 25 septembre 2026 dans l'affaire n°189, sous la présidence de Mme Nadia Ghanmi, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de l'administratrice judiciaire précédente, Maître Sihem Khalfi, et de la remplacer par Maître Safouane Gaddour, qui lui succède afin de poursuivre la mission d'administration judiciaire de la société susmentionnée. Il a également été décidé de renvoyer le dossier de l'affaire devant Madame le Juge de l'entreprise, Insaf Ayari, pour la poursuite de la procédure de règlement.

Pour plus de renseignements, prière de contacter l'administrateur judiciaire, Maître Safouen Gaddour, à son adresse : Résidence Chraiet, Bureau n°4, 1er étage, 02 Rue du Sahel, Ben Arous - Tél. : 20 303 839 - E-mail : gsafouen@outlook.com.

2026R03193VEPA2

Jugement de cession et du changement du contrôleur d'exécution

Affaire n°215

Société MEDISA FRUITS

Identifiant unique : 0544438A

Le Tribunal en première instance d'Ariana a statué en date du 23 novembre 2010, dans le cadre de l'affaire n°215 concernant la société «MEDISA FRUITS», la cessation de paiement de la société et en fixant le début de cette cessation au 19/02/2005, ordonnant sa transmission à qui de droit.

La chambre du conseil a décidé, en date du 03/07/2026, de mettre fin aux fonctions du contrôleur d'exécution Maître Samir Sebai, et de nommer à sa succession l'expert Safouen Gaddour.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Maître Safouen Gaddour à l'adresse suivante :

Résidence Chraiet, Bureau n°4, 1er étage, 02 rue du Sahel, Ben Arous. Téléphone : 20303839, Fax : 36792730, Email : gsafouen@outlook.com.

2026R03194VEPA2

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE SFAX

N° d'affaire : 683

Date : 22 octobre 2026

Le juge chargé de la distribution des deniers près le Tribunal de Première Instance de Sfax dans l'affaire n° 683 a rendu son arrêt ordonnant l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés à la Caisse des Dépôts et Consignations sous le n°R005739 en date du 29/01/2025, d'un montant de 53.927,127 DT «Cinquante-trois mille neuf cent vingt-sept dinars et cent vingt-sept millimes».

Et ce, à la suite de la requête aux fins de distribution de deniers introduite par M. Lotfi KALLEL, avocat près la Cour de cassation, agissant au nom et pour le compte de son client Abdessattar TRABELSI, le gérant de la société A TRADING JAPAN, contre le débiteur, la société KIDS LAND représentée par Mohamed MOALLA, en vertu de l'ordonnance sur requête d'autorisation de consignation de deniers.

Avis est ainsi donné aux créanciers concernés.

En application des dispositions de l'article 468 du Code de Procédure Civile et Commerciale (CPCC), il est rappelé que :

«Tout créancier désireux de participer à la distribution des deniers doit produire au greffe du tribunal les titres justificatifs de sa créance dans les trente jours suivant la publication au Journal Officiel ou la sommation par lettre recommandée avec accusé de réception, sous peine de déchéance de son droit de participer. Il doit également produire, lors du dépôt des titres, un état liquidatif de sa créance établi par l'intermédiaire d'un avocat exerçant légalement dans le ressort du domicile élu du créancier, précisant les causes de préférence sur le débiteur le cas échéant. Les avis, publications et sommations prévus aux deux articles précédents doivent impérativement mentionner les dispositions figurant au présent article, sous peine de nullité».

Le présent avis a été établi conformément aux dispositions des articles 466 et 467 du Code de Procédure Civile et Commerciale (CPCC).

2026X01510VEPA2

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE SFAX

N° d'affaire : 684

Date : 22 octobre 2026

Le juge chargé de la distribution des deniers près le Tribunal de Première Instance de Sfax dans l'affaire n°684 a rendu son arrêt ordonnant l'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés à la Caisse des Dépôts et Consignations sous le n° R001963 en date du 29/01/2025, d'un montant de 62.583,019 DT «Soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois dinars et dix-neuf millimes».

Et ce, à la suite de la requête aux fins de distribution de deniers introduite par M. Lotfi KALLEL, avocat près la Cour de cassation, agissant au nom et pour le compte de son client Abdessattar TRABELSI, le gérant de la société A TRADING JAPAN, contre le débiteur, la société KIDS LAND représentée par Mohamed MOALLA, en vertu de l'ordonnance sur requête d'autorisation de consignation de deniers.

Avis est ainsi donné aux créanciers concernés.

En application des dispositions de l'article 468 du Code de Procédure Civile et Commerciale (CPCC), il est rappelé que :

«Tout créancier désireux de participer à la distribution des deniers doit produire au greffe du tribunal les titres justificatifs de sa créance dans les trente jours suivant la publication au Journal Officiel ou la sommation par lettre recommandée avec accusé de réception, sous peine de déchéance de son droit de participer. Il doit également produire, lors du dépôt des titres, un état liquidatif de sa créance établi par l'intermédiaire d'un avocat exerçant légalement dans le ressort du domicile élu du créancier, précisant les causes de préférence sur le débiteur le cas échéant. Les avis, publications et sommations prévus aux deux articles précédents doivent impérativement mentionner les dispositions figurant au présent article, sous peine de nullité».

Le présent avis a été établi conformément aux dispositions des articles 466 et 467 du Code de Procédure Civile et Commerciale (CPCC).

2026X01511VEPA2

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR SUR "LA Société DUTAF TUNISIE - SARL Société en liquidation"

RC : N°1400040S

Siège social : Zone Industrielle 117 Rue de la mosquée Raoudha Chotrana 1 - 2036 la Soukra - Ariana

En vertu de la décision rendue en premier ressort par le Tribunal de Première Instance d'Ariana le 19/10/2026 dossier n°89056, il a été décidé la nomination de M said foued liquidateur de la société dutaf matricule fiscal n°1400040S au lieu de liquidateur Mme KHALFI SIHEM, sous du juge-commissaire.

2026403744VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant l'ordonnance N°29765 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 20/10/2025, il a été décidé la nomination de Madame Sahar YOUSFI domicilié au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur de l'héritage de Mohamed Ben Mrad titulaire de la CIN 00490684.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026403762VEPA2

Changement d'Administrateur Judiciaire

Cabinet Akram CHRITI

Administrateur Judiciaire syndic de faillite

Expert auprès de tribunaux de Tunis

5 Avenue Tahar ben Ammar App 113 Manar 2 Tunis

En vertu de la décision n°1958 du 03 novembre 2026 dans l'affaire 461 de la chambre d'administration judiciaire et mandat de justice du Tribunal de première instance de Tunis il a été décidé de remplacer l'administrateur Judiciaire Sihem KHLIFI par Akram CHRITI sis au 5 avenue Tahar BEN AMMAR app 113 Manar 2 Tunis de la SMVDA "ARDH AL KHIR" identifiant unique 1157631Z.

2026403763VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE «UTS PALMA-SA»

Société Anonyme

Au capital de 21.000.000 Dinars

Siège social : 13 Avenue Fattouma Bourguiba, Soukra - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Suite au report de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, initialement prévue le vendredi 16 octobre 2026, les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont à nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis au 13 avenue Fattouma Bourguiba, Soukra - Tunis, le 04 décembre 2026 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;

7- Quitus aux administrateurs et au directeur général de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

8- Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une période de 2 ans ;

9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ;

10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans ;

11- Délégation de pouvoirs pour formalités.

2026R03179SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11/12/2026

STANDARD SHARING SOFTWARE

Société Anonyme

Au capital social de 10.000.000 de dinars

Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazali - 1073 Montplaisir Tunis

IU : 0024489T

CNSS : 20028072

Le Conseil d'Administration de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de la Société STANDARD SHARING SOFTWARE SA, à se réunir, en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 11/12/2026 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025 relatif au groupe 3S;

b/ Lecture du rapport des commissaires aux comptes des comptes consolidés de l'exercice 2025 du groupe 3S;

c/ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025 s'il y a lieu;

d/ Quitus aux administrateurs;

e/ Questions diverses;

f/ Pouvoirs à donner.

2026R03180SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société clinique internationale de Sousse, société anonyme au capital de 12188000 dinars; siège social : avenue Yasser Arafet, Sahloul, Sousse; identifiant unique : 1420582F, registre de commerce : B09184492015 ; Invite ses actionnaires à :

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2026 au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election des membres du conseil d'administration.

2. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026S01473SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

Société Anonyme

Au capital de 65.000.000 DT

Siège social : 39 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 1506703S

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET

DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra lundi 30 Novembre 2026 à 9h, au siège de la société sis au 39 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la réduction du capital;

3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital;

4. Constatation des lettres d'accord et de renonciation au principe d'égalité;

5. Réduction ciblée du capital social d'un montant de 14.999.700 dinars pour le ramener de 65.000.000 dinars à 50.000.300 dinars, par voie d'annulation de 149.997 actions détenues par certains actionnaires nommément désignés avec remboursement en numéraire à ces derniers selon les montants libérés en date du 16/03/2017 ;

6. Modification corrélative des statuts de la Société;

7. Pouvoirs pour formalités.

2026403738SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO

Société Anonyme

Capital Social : 14.351.600 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

Identifiant Unique : 0633291 W

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 03 novembre à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 14 décembre 2026 à 10H00 par visioconférence et en présentiel au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du projet de fusion absorption avec la Société Générale / Industrielle des Gâteaux «GIGA», (Société Absorbée) ;

2. Approbation du Traité de fusion absorption :

3. Approbation des apports faits par la Société Générale Industrielle des Gâteaux «GIGA» à la Société La Générale De Pâtisserie et de Confiserie «GEPACO» :

4. Pouvoirs.

2026403743SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société CORPORATE TRAVEL AND EVENTS S.A

Société anonyme

Au capital de 382 000 dinars

Siège social : Route de La Marsa, Km 9, L'Aouina, 2045

Identifiant unique : 0496688X/A/M/000

En vertu de la décision du Conseil d'administration, les actionnaires de la société CORPORATE TRAVEL AND EVENTS S.A. sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 novembre 2026 à 10 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

2. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

4. Contrôle et approbation des actes de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs.

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

2026403755SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Pour la nomination d'un nouveau gérant

Société : La Porta

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 160 000 dinars

Siège social : 10, rue de l'Energie Solaire, 8612 Charguia I, 2035 Soukra, Ariana

Identifiant unique : 1655138P

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 5 octobre 2026, dans le cadre du dossier de gestion judiciaire n° 198, et conformément à l'ordonnance en référé du 21 avril 2026 (affaire n°96593), l'administrateur judiciaire, Mr Chokri Hidri, sous la supervision de la juge-commissaire Mme Chaima Ben Chouchane, convoque une assemblée générale ordinaire en vue de l'élection d'un nouveau gérant. Cette réunion se tiendra le samedi 5 décembre 2026 à 10h00, au 3, rue Ahmed Triki, Montplaisir, Tunis, avec l'ordre du jour suivant :

Point unique

1- Nomination d'un nouveau gérant pour la société «la Porta», MF : 1655138P.

2026403770SRLB3

Sociétés communautaires

CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CITOYENNE LOCALE AL-MASHAREK

Le Conseil d'administration de la Société Citoyenne Locale Al-Masharek informe l'ensemble des participants qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le dimanche 22 novembre 2026, au

siège de la ferme Al-Jomhouria 1, délégation de Korba, à 13h00, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du programme d'investissement de la société.

2. Détermination du siège social de la société.

3. Questions diverses.

En cas de non-atteinte du quorum légal, l'Assemblée Générale sera automatiquement reportée au dimanche 29 novembre 2026, au même lieu et à la même heure, avec le même ordre du jour, conformément aux procédures légales en vigueur.

2026R03196SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SMBSA EZZAHRA Ouled Salah 73604460

Ksour essef - Mahdia

MF : 029083 WPM000

Le président du conseil d'administration de la société Mutuelle de base des services agricoles EZZAHRA à Ouled Salah délégation Ksour Essef gouvernorat Mahdia invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra le Jeudi 10 Décembre 2026 à 09 h à la salle de fête à Ouled Salah.

Les dépôts des candidatures aux postes de membres du conseil d'administration seront ouverts à partir du 13 Novembre et jusqu'au 20 Novembre 2026. Les adhérents qui souhaitent présenter leurs candidatures aux postes de membres du conseil d'administration sont appelés à adresser leurs demandes au nom du président du conseil d'administration avec lettre recommandée à l'adresse suivante «société Mutuelle des services agricoles Ezzahra Ouled Salah 5116 ksour Essef».

Messieurs les adhérents sont appelés à débattre de l'ordre du jour suivant de l'AG Ordinaire :

1- Lecture de rapport du conseil d'administration moral et financier relatifs à l'exercice 2025

2- Lecture de rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2025

4- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025

5- Actualisation de la liste des adhérents.

6- Affectation des excédents et distribution des bénéfices de l'exercice 2025

7- Election de 04 membres administrateurs : les 03 premiers pour renouvellement de tiers et 01 pour remplacement d'un membre de conseil.

NB : Les adhérents invités pourront consulter les rapports moral et financier au siège de la société à partir de 30-11-2026 jusqu'au 09-12-2026.

2026S01469SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Société MUTUELLE ANDALOUS TESTOUR»

Société mutuelle des services agricoles

Au capital social de 12 000 Dinars Tunisiens

Siège social : Route du Kef Km 1 Testour 9060

MF : 1571897L/P/N/000

Le conseil d'administration de la SMBSA AL ANDALOUS TESTOUR invite les adhérents de la société à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 04/12/2026 à 10h00 au local de la délégation de Testour pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2025

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et quitus des administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Approbation de nouvelles adhésions

- Ajout ou retrait d'un adhérent.

Les adhérents peuvent consulter les rapports soumis à l'approbation au siège de la société à partir du 04/12/2026.

2026403756SODB3

Convocation à l'AGE

«Société MUTUELLE ANDALOUS TESTOUR»

Société mutuelle des services agricoles

Au capital social de 12 000 Dinars Tunisiens

Siège social : Route du Kef Km1 Testour 9060

MF : 1571897L/P/N/000

La société mutuelle de base des services agricoles ALANDALOUS TESTOUR invite ses adhérents à son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 04/12/2026 à 10h30 au local de la délégation de Testour pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital suite aux nouvelles adhésions

- Divers.

2026403757SODB3

DIVERS

Avis au public

PERTE DE TITRE DE PROPRIETE

Madame : Tibi Hedia

Date de naissance : 31/10/1977

Titulaire de la carte d'identité n°07550049

Nationalité : Tunisienne

Déclare avoir perdu le titre foncier relatif au bien immobilier situé à Hammam Sousse, El Bhaier, Rue Mostapha Khaznadar, n°16.

Immatriculé à la Conservation de la propriété foncière sous le n°96016.

Toute personne ayant retrouvé ce titre ou disposant d'informations à son sujet est priée de m'en informer.

2026S01475DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed ben Ali ben Mohamed abaya titulaire de la CIN n°07553499, déclare la perte de l'acte de propriété n°6352/11 fin 2024, objet du titre foncier N°458087 Kairouan, awled nhar Kairouan sud, Gouvernorat de Kairouan, selon déclaration de perte en date du 3/11/2026.

2026S01476DIVD2

AVIS

Monsieur Mokhtar ben omran bounab avis être propriétaire de terrain de 3 pieds d'oliviers situé à la route de saltnia Km16 SFAX lui revenant par acte de vente daté du 02 mars 2011 par les deux notaires khaled ben hmida et mounir damak enregistré à sakiet ezzit le 12 mars 2011 Quittance N°M007567 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01501DIVD2

AVIS

Monsieur FAWZI KHARRAT et sa sœur nedia et faten avisent être propriétaires d'un Terrain d'une superficie 18834.30 m² située à la route manzel chaker Km 10 SFAX lui revenant par héritage de leur père Mohamed kharat lui revenant par acte notarié daté du 01 octobre 1980 par les deux notaires Ahmed jbir et Mahmoud mziw que leur titre de propriété étant perdu ils veulent en extraire deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01502DIVD2

AVIS

Bureau de Notaire kaled Ben Hmida

Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713 / 98488338

Monsieur Ahmed Zagdeen avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 702.75 m² situé à la route de Mahdia Km 7 Sfax lui venant par acte d'achat daté le 01 octobre 2000 par les deux notaires Ahmed Maaloul et Ridah koubaa enregistré à Sfax le 17/02/2001 N°MO13922 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire khaled ben Hmida à son Bureau à sakiet ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01503DIVD2

Avis

Khaled Ghorbel annonce la perte de propriété de sa part du terrain de 188 m² sis entre la route gremda et la route lafrane km 1 Sfax daté le 24/04/1991 par les notaires Mohamed anouar sellami et Ahmed khlif et il veut avoir l'extrait de son acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau de Fatma Chtourou Notaire sis à la rue Slaim charfi Al Médina al atika Sfax.

2026X01517DIVD2

Avis

Mr Mourad ben Habib ben Ali Ben Ayed informe, par l'intermédiaire de la Banque Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), qu'il est propriétaire de la totalité d'un terrain de superficie de 532 m² avec sa construction situé à la route Taniour km3 Sfax, lui a été accordée par acte de donation daté le 28/12/2005, enregistré le 04/01/2006 N°635 avec le témoignage des notaires Mohamed Trabelsi et Mourad Hajjem, est perdu de la part de banque et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant M ABID ZOUHIR Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 au cours de 30 jours de cette publication.

2026X01518DIVD2

Avis

Mr CHEDLI BEN MOHAMED BEN MOHAMED CHAMTOURI annonce que le titre de propriété de son frère décédé MOHAMED SALEH CHAMTOURI concernant un terrain arboré d'une superficie de 1185,93 m², situé dans la zone de Ghabet Sfax route Gabès klm 8, est perdu et même sa propriété d'une parcelle nommée ci-dessus a disparu, et il veut en sa qualité d'héritier extraire un autre titre original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mme Ben Farhat Amel, sise à Cité El Habib, approche 2167 n°3, dans un délai de 30 jours à partir de cette publication.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X01521DIVD2

Avis

Mme AKRI BENT JILENI BEN ALI BEN AMOR annonce que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 272 mètres carrés, portant le numéro 1 sur le plan de lotissement, situé dans la zone de «Ghabet Sfax route d'El Maharza KLM5 a disparu depuis 2022, et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le

perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mme Ben Farhat Amel, sis à Cité El Habib, approche 2167 n°3, dans un délai de 30 jours à partir de cette publication dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X01522DIVD2

Perte de titre de propriété

Madame Sameh BRIKI déclare avoir perdu les titres de propriété n°985 et 986 relatifs au titre foncier n°96069 - Tunis, et ce, en vertu d'une déclaration sur l'honneur légalisée auprès de la Municipalité d'Aïn Zaghouan - Tunis sous le n°35829, en date du 29/10/2026.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 04/11/2026.

2026403765DIVD2

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

A la suite de la perte du titre de propriété de l'immeuble faisant l'objet du titre foncier n°04/6303, situé à la délégation d'El Krib, gouvernorat de Siliana, et appartenant au défunt Mohamed Hammami, il y a lieu d'accomplir les formalités de déclaration de perte dudit titre afin d'obtenir un nouveau titre de propriété. Cette démarche est effectuée conformément à l'attestation de perte n°277, délivrée par le poste de la Garde nationale de Borouis (Siliana), à la demande de sa fille Farida Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°08304393, délivrée à Tunis le 26 mars 2014.

2026403771DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ahmed ben hssan ibn amirch titulaire de la cin numéro 01534347 entant qu'héritier du défunt hssan ibn amirch déclare la perte de l'acte de propriété au nom de son père hssan numéro 07/16930 objet du titre foncier numéro 46101 Bizerte sise à la délégation d'Alia Bizerte.

Une attestation de perte a été délivrée sous le numéro 641 par le chef de poste de police d'Alia le 12/06/2026.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 04 novembre 2026.

2026403776DIVD2

Rectificatifs

RECTIFICATION D'UNE ERREUR

L'annonce n°2026403660 APSF1, publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°133 du 28 octobre 2026, page 3245.

FAUX :

- Rue 4072
- Zohra TRABELSI.

VRAI :

- Rue 4027
- Zohra Troudi.

2026403731RECZ9

RECTIFICATION

Annonce N°2026403508 FCCC2 Parue au JORT N°127 du 14/10/2026.

LIGNE 12 : Les oppositions seront adressées au bureau de Maître ABDELMAJID Yahyaoui au 42 avenue Hédi Chaker Tunis Bur 8B 3ème étage.

Au lieu de : 25 rue de Marseille café Mozart Tunis et au 3 rue Chahhid Ben Hlima jbal lahmar Tunis.

2026403736RECZ9